



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

OBJET : 23-2 - PETITE ENFANCE
- ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL -
AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS
- DEMANDE DE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3379/12

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **27/12/12**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **27 DEC. 2012**

Pour le Maire,
L'Adjoint Municipal,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 20 décembre 2012

Le jeudi 20 décembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. André PADOVANI à M. Jean LEONETTI

M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY

M. Yves DAHAN à Mme Nathalie DEPETRIS

M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO

M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

23-2 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

La Commune, soucieuse de maintenir la qualité d'accueil des jeunes enfants au sein de ses 12 établissements petite enfance, planifie chaque année des opérations d'aménagement des équipements ainsi que d'acquisition de matériels et mobiliers.

Sur l'année 2013, trois opérations se distinguent en particulier :

- Multi-Accueil Roger Cardí :

- au titre des travaux : Climatisation des trois salles d'activité et des trois dortoirs, installation d'un interphone entre les sections et le bureau de direction (Coût estimé 23.411€ HT) ;

- au titre des acquisitions : Acquisition d'un électroménager professionnel, de matériels, jeux et mobiliers de puériculture (Coût estimé 4.414€ HT) ;

- Multi-Accueil Pomme de Pin :

- au titre des travaux : Installation d'un nouveau store et remplacement d'une toile de store (Coût estimé 6.279€ HT) ;

- au titre des acquisitions : Remplacement d'électroménagers professionnel et domestique, acquisition de mobiliers de puériculture (Coût estimé 5.914€ HT) ;

- Jardin d'Enfants Saint Antoine :

- au titre des travaux : Rénovation du bâtiment A comprenant le réaménagement des sanitaires, le remplacement des revêtements de sol, la remise en peinture et la réfection de l'escalier (Coût estimé 20.485€ HT) ;

- au titre des acquisitions : Remplacement d'un électroménager professionnel, renouvellement de matériels, jeux et mobiliers de puériculture du bâtiment A (Coût estimé 9.303€ HT).

Ces opérations d'aménagement et d'acquisition sont estimées respectivement à 50.176€ HT et 19.632€ HT soit un coût global de 69.808€ HT (chiffrages arrondis).

Dans le cadre du financement de ces opérations, la Commune dépose un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et sollicite une subvention d'investissement s'élevant à 34.904 € soit une aide à hauteur de 50 % du montant des opérations d'aménagement et d'acquisition précitées.

OUI CET EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche nécessaire à cette fin ;

23-2 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

- **AUTORISE** la Commune à percevoir la subvention qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.23-2 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -

Date de transmission de l'acte : 27/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2012

Numéro de l'acte : DCM3379-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121220-DCM3379-12-DE

Date de décision : 20/12/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions